



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 6 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le mercredi 28 septembre 2022, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
13.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
14.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	CAPOËN	Philippe
21.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
22.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
23.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
24.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
25.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
26.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
27.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
31.	EPCI	GOBE	Alain
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
33.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
34.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
35.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
36.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
37.	EPCI	GUERIN	Daniel
38.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
39.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
40.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
41.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
42.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
43.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile

44.	EPCI	LAGALLE	Philippe
45.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
46.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
47.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
53.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
54.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
55.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
56.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
61.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
62.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
63.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
64.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
65.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	PATINET	Sébastien
66.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
67.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
68.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
69.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
70.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
71.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
72.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
73.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
75.	EPCI	SAINT LO	Patrick
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
78.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
79.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
7.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
8.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
12.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
13.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
14.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
15.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
16.	B3115:A1003	DEROO	Fabrice
17.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre

18.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
19.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
20.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
21.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
22.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
24.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
25.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
26.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
27.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
28.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
29.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
30.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
33.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
34.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
38.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
39.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
40.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
43.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
44.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
45.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
46.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
47.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
48.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
50.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
51.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
52.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
54.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
55.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
56.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
57.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
58.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
59.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
60.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
61.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Rémi BOUGAULT	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
2.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
3.	Jean-Luc GUILLOUARD	COEUR DE NACRE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
4.	Patrick JEANNENEZ	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
5.	Patrice MATHON	CU CAEN LA MER	MARIE Lionel	CU CAEN LA MER
6.	Jackie ZANOVELLO	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP Nadine	CU CAEN LA MER

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical et les remercie pour cette mobilisation.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 28 septembre dernier, à savoir :

- **Rapport de la Présidente**
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022,
 - Compte-rendu des décisions de la Présidente,
 - Etat des adhésions et des transferts de compétences,
 - Commissions Locales d'Energie,
 - 38ème congrès de la FNCCR,
 - Agenda du Comité Syndical.
- **Finances**
 - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
- **Mobilités bas carbone**
 - Point d'avancement du Schéma Directeur des IRVE,
 - Mise en place d'un programme d'investissement « relais »,
 - Mode de gestion de la compétence « IRVE ».
- **Flambée des prix de l'énergie**
 - Actualités,
 - Situation des membres du groupement de commandes concernés par des augmentations très fortes de leurs factures énergétiques en 2022,
 - Différends avec EDF,
 - Achat d'énergie gaz et électricité pour 2023,
 - Information des membres du groupement.
- **Transition Energétique**
 - Devenir du budget annexe « production d'énergie renouvelable.
 - Modalités d'accompagnement des collectivités en matière de Production d'Energies renouvelables photovoltaïques.

Madame la Présidente rappelle qu'en fin de séance, elle invitera les trois associations caritatives à venir signer des conventions de partenariats, dans le cadre du soutien du Syndical à la précarité énergétique qui, dans le contexte actuel d'inflation galopante des prix des énergies, prend tout son sens.

Cette signature sera suivie d'un moment de convivialité autour d'un cocktail.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Marc LECERF, Vice-Président, en charge de la Transition Energétique,
- Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services,
- Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur du Département Transition Energétique.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie d'Isigny-Omaha Intercom, est nommé secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2022

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2022, transmis aux représentants, en annexe A de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 16 juin 2022, sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente, confirmant que, conformément à l'ordre du jour de la séance, seules des décisions d'intérêt commun seront soumises à approbation, propose d'utiliser le vote à main levée.

Le Comité Syndical valide le vote à main levée.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le 16 juin 2022, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 16 juin 2020, à savoir :

OBJET			
Transition énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Langrune-sur-Mer, Amfréville, Ablon, Cléville, Saint-Pierre-des-Iffs, Aubigny, Caumont-sur-Aure, Saint-Germain-le-Vasson, Vacognes-Neuilly, Victot-Pontfol, Ranville et St Denis de Méré
		Niveau 2	Adhésion des communes de Blangy-le-Château, Cléville, Aubigny, Caumont-sur-Aure, Saint-Germain-le-Vasson, Vacognes-Neuilly, Bernières-sur-Mer, Victot-Pontfol, Moyaux et Arganchy
	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Vire-Normandie		
	Aide financière pour la réalisation de l'audit énergétique de l'école de Quetteville		
	Subvention de 227 € à l'association « La Fresque du Climat »		

Mobilité durable	Aides financières	Acquisition d'un véhicule électrique (CC Cœur de Nacre, Douvres-la-Délivrande, Villers-Bocage)
		Acquisition de 18 cycles électriques (CC Cœur de Nacre)
Groupement achat d'énergie	Décision de défense des intérêts du SDEC ÉNERGIE dans l'instance n° 2201826-3 introduite par ELECTRICITE DE FRANCE (EDF) devant le Tribunal Administratif de Caen	
Solidarité	Conventions de partenariats 2022 avec le secours Catholique (8 000 €), le secours Populaire (2 000 €) et la Croix Rouge Française (10 000 €)	
Relations usagers	Convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Calvados relative aux actions des Points Info 14	

Elle rappelle que ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 16 juin 2022.

ETAT DES ADHESIONS ET DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

➤ **Adhésion de la commune de Colombelles**

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical du 16 juin dernier a délibéré en faveur de l'adhésion de la commune de Colombelles au Syndicat et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » (1 500 foyers) avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après notification adressée à chacun des 525 membres du syndicat, ces derniers disposent de la faculté de s'exprimer sur cette demande jusqu'au 30 novembre 2022.

La majorité qualifiée est atteinte par délibération favorable ou absence de délibération des deux tiers des membres (350) représentant la moitié de la population totale du syndicat (354 532 habitants) ou par celle de la moitié des membres (263) représentant les deux tiers de la population totale (472 709 habitants).

A noter que, dans le cadre d'une adhésion, toute absence de délibération vaut avis favorable.

Madame la Présidente annonce qu'à ce jour, 203 délibérations favorables ont d'ores et déjà été réceptionnées, correspondant à 249 057 habitants.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Transferts de compétences**

Depuis le Comité Syndical du 16 juin 2022, le Bureau Syndical, lors de ses séances des 8 juillet et 23 septembre 2022, a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Madame la Présidente a été chargée de les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques que pour tous les contrats qui y sont attachés.

Cette dernière présente les différents transferts concernés, à savoir :

➤ **Compétence « IRVE »**

Collectivité		
Agy	Fréouville	Ryes
Aubigny	Juaye-Mondaye	Saint-Jean-de-Livet
Barou-en-Auge	Le Marais-la-Chapelle	Saint-Martin-de-Mailloc
Belle-Vie-en-Auge	Lingèvres	Saint-Martin-de-Mieux
Bons-Tassilly	May-sur-Orne	Soignolles
Colombiers-sur-Seulles	Perrières	Touffreville
Cordebugle	Pierrefitte-en-Cinglais	Vicques
Epaney	Ranchy	Vignats
Etreham	Reux	Villy-Bocage
Foulognes	Rocques	

➤ **Compétence « Energies Renouvelables »**

Collectivité	Projet
La Hoguette	Mise en place d'une chaufferie bois énergie pour le projet de la mairie, de l'école et de la salle polyvalente

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des 252 collectivités adhérentes au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	450 communes 9 intercommunalités	45 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
109 communes 1 intercommunalité	164 communes 1 intercommunalité	24 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE

Madame la Présidente confirme que, compte-tenu de la participation des délégués en 2021 plus faible que celle des années précédentes, le Bureau Syndical a souhaité expérimenter une formule reposant sur :

- une visite technique d'une réalisation exemplaire : cette année, il s'agit du « bois énergie »
- un échange en salle en deux temps :
 - une thématique d'actualité : cette année : la Flambée des prix de l'énergie
 - de l'information personnalisée sur vos projets : travaux, mobilité, transition énergétique, éclairage public ...

Ainsi, le SDEC ÉNERGIE organise ses Commissions Locales d'Energie du 5 au 18 octobre 2022, selon le planning suivant :

SECTEUR	CLE (*Election)	DATE - matin	VISITE INSTALLATION BOIS ENERGIE	SALLE REUNION
CAEN SUD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON CINGAL-SUISSE NORMANDE CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON ET CINGAL-SUISSE NORMANDE PAYS DE FALAISE CC DU PAYS DE FALAISE	Mercredi 5 octobre	SAINT-REMY-SUR-ORNE Ecole / Mairie Chaudière granulés	SAINT-REMY-SUR-ORNE Salle polyvalente
CAEN EST	VAL ES DUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE*	Vendredi 7 octobre	DOZULÉ Réseau de chaleur communal Bois déchiqueté	DOZULÉ Salle des fêtes
BESSIN	ISIGNY-OMAHA INTERCOM CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM BAYEUX INTERCOM * CC BAYEUX INTERCOM SEULLES, TERRES ET MER	Lundi 10 octobre	CORMOLAIN Chaufferie bois - mairie	CORMOLAIN Salle des fêtes
PAYS D'AUGE NORD	TERRE D'AUGE * CC TERRE D'AUGE CŒUR COTE-FLEURIE PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	Mercredi 12 octobre	HONFLEUR Serres communales Chaudière bois déchiqueté	HONFLEUR Salle Carnot
LISIEUX	LISIEUX NORMANDIE * SIVOM D'ORBEC ET DE LA VESPIERE	Jedi 13 octobre	COURTONNE LA MEURDRAC Chaufferie bois	GLOS Salle multi-activités Les Sorbiers
CAEN ET CAEN NORD	CŒUR DE NACRE CC CŒUR DE NACRE * CU Caen la mer Communes de la CU Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE	Vendredi 14 octobre	DOUVRES LA DELIVRANDE La Baronnie Chaudière bois déchiqueté	ANGUERNY (COLOMBY-ANGUERNY) Salle de la Grange aux Dîmes
BOCAGE VIROIS	PRE BOCAGE INTERCOM CC PRE BOCAGE INTERCOM INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Mardi 18 octobre	VASSY (Valdallière) Chaufferie bois et réseau de chaleur	VASSY (Valdallière) Salle de musique

L'ordre du jour proposé aux maires, présidents et délégués du syndicat est le suivant :

9h30	Accueil café
9h30/10h30	Visite d'une chaufferie bois
10h30 en salle	Elections (selon CLE) Flambée des prix de l'énergie : quelles réponses apportées par le syndicat ?
9h30/10h30 puis à partir de 12h	<ul style="list-style-type: none"> • Espace « Travaux sur les réseaux » <ul style="list-style-type: none"> ○ Effacement « aides aux petites communes rurales », ○ Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : plateforme PLAT'AU, ○ Recensement des projets des collectivités. • Espace « Eclairage public – Signalisation lumineuse » <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme d'efficacité énergétique R30, ○ Réorganisation du service, ○ Recensement des projets des collectivités. • Espace « Mobilité » <ul style="list-style-type: none"> ○ Schéma Directeur des IRVE, ○ Recensement des projets des collectivités. • Espace « Transition énergétique » <ul style="list-style-type: none"> ○ Rénovation énergétique : le logiciel de suivi des consommations ○ Recensement des projets des collectivités.
Cocktail déjeunatoire	

Il est rappelé que 5 Commissions Locales d'Energie seront concernées, par une phase d'élection suite à vacances de postes :

SECTEUR	CLE(*Election)	DATE	Représentant sortant	Commune	CLE concernée par l'élection
CAEN EST	VAL ES DUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE*	Vendredi 7 octobre matin	Bertil SMORGRAV	Brucourt	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
BESSIN	ISIGNY-OMAHA INTERCOM CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM BAYEUX INTERCOM* CC BAYEUX INTERCOM SEULLES, TERRES ET MER	Lundi 10 octobre matin	Jean-Marie GANCEL	Esquay-sur- Seulles	BAYEUX INTERCOM
PAYS D'AUGE NORD	TERRE D'AUGE* CC TERRE D'AUGE CŒUR COTE-FLEURIE PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	Mercredi 12 octobre matin	Didier ALPHONSE	Reux	TERRE D'AUGE
LISIEUX	LISIEUX NORMANDIE* SIVOM D'ORBEC ET DE LA VESPIERE	Jedi 13 octobre matin	Charles-Henry LEBRUN	Coquainvilliers	LISIEUX NORMANDIE
CAEN ET CAEN NORD	CŒUR DE NACRE CC CŒUR DE NACRE* CU Caen la mer Communes de la CU Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE	Vendredi 14 octobre matin	Christian PAU	Courseulles- sur-Mer	CŒUR DE NACRE

Le Comité Syndical prend acte de ces communications.

38EME CONGRES DE LA FNCCR

Comme annoncé à l'occasion des deux derniers Comités Syndicaux des 24 mars et 16 juin 2022, la FNCCR a organisé son 38^{ème} congrès du 27 au 29 septembre 2022, à Rennes.

Madame la Présidente rappelle que ce congrès, de portée nationale et qui a réunie plus de 2 000 élus locaux, est un moment privilégié d'échanges et d'information avec les représentants de la Fédération. Les 10 séances plénières, 27 ateliers et 23 tables rondes proposés ont permis de traiter pleinement des problématiques locales des syndicats et de leurs collectivités :

- Flambée des prix de l'énergie
- Efficacité et sobriété énergétique :
 - Rénovation énergétique des bâtiments publics
 - Transformation du parc d'éclairage public
- Energies renouvelables :
 - Mix énergétique pour 2030/2050
 - Nouveaux modèles économiques : autoconsommation, contrat direct...
 - Outils de massification des projets d'énergies renouvelables : SEM...
- Mobilité : les SD IRVE
- Bilan des nouveaux contrats de concession électrique : PPI...
- Devenir du FACÉ et de la TCCFE

Un certain nombre de personnalités été par ailleurs présent (2 ministres, de nombreux parlementaires, les Présidents et directeurs d'EDF, de GRDF, d'ENGIE ...).

Le Territoire Energie Normandie – TEN – auquel sont adhérents les 5 syndicats d'énergie normands, dont le SDEC ÉNERGIE, y a tenu un stand très visité, illustrant ainsi la dynamique normande en matière de réseaux et d'énergie.

Le SDEC ÉNERGIE, notamment présent sur plus de la moitié des tables rondes, ateliers et plénières, y était représenté par 8 élus du Bureau Syndical (Mesdames GOURNEY-LECONTE, BAREAU et FLEURY et Messieurs LECERF, POULAIN, BOUJRAD, CAPOËN et RUON) et 13 agents.

Madame la Présidente est intervenue à la table ronde dédiée à la rénovation énergétique du bâti et des réunions de travail ont pu être organisées en marge de ce congrès (avec EDF et avec un opérateur local EnR photovoltaïque).

Deux motions ont été proposées et validées :

- ✓ Une motion relative à l'organisation du marché de l'électricité :
 - préservation des Tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz pour tous les consommateurs, y compris les collectivités locales et leurs groupements,
 - remise en cause du mécanisme d'établissement des prix de l'électricité et plus globalement une refonte de l'organisation du marché de l'électricité.
- ✓ Une motion sur la prolongation du programme ACTEE (ACTEE +).

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver, notamment, les dates de réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente rappelle la prochaine date pour la fin d'année 2022 et présente les dates des séances du 1^{er} semestre 2023, à savoir :

- **Jeudi 15 décembre 2022** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 9 février 2023** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 30 mars 2023** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 29 juin 2023** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest.

Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines dates de séances.

DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents :

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun
Représentants	152
Représentants en exercice*	147
Quorum atteint à partir de	74
Présents	79
Pouvoirs	6
Total des votants	85

* Démission de Charles-Henry **LEBRUN** de Coquainvilliers (CLE de Lisieux-Normandie), de Bertil **SMORGRAV** de Brucourt (CLE de Normandie Cabourg Pays d'Auge), de Jean-Marie **GANCEL** d'Esquay-sur-Seulles (CLE de Bayeux Intercom), de Christian **PAU** de Courseulles-sur-Mer (CLE de Cœur de Nacre) et de Didier **ALPHONSE** de Reux (Terre d'Auge).

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement délibérer.

FINANCES

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 41 nouveaux projets présentés :

- Montant total des travaux HT : 2 331 415,86 €
- Montant global de la participation communale : 995 185,75 €
 - Montant des fonds de concours : 965 914,62 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 29 271,13 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, annexe B de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette liste de 41 nouvelles demandes.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	79	6	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 41 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours pour un montant total de 965 914,62 € ;
- **DIT** que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MOBILITES BAS CARBONE

SCHEMA DIRECTEUR DES IRVE : ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONCERTATION

Madame la Présidente souligne toute l'importance de la démarche de concertation que le SDEC ÉNERGIE porte dans le cadre de l'élaboration de ce Schéma Directeur. L'enjeu pour ses territoires est primordial.

Il est possible de remarquer, au travers l'exercice de la compétence d'AOM que la plupart des EPCI du Calvados ont pris, que la structuration homogène d'un réseau de bornes électriques participe au développement et à l'attractivité des territoires.

Cette concertation avec les élus locaux et toutes les parties prenantes est donc une phase primordiale à l'établissement d'un schéma directeur que le Syndicat veut à la fois ambitieux et réaliste.

Ambitieux, car ce futur schéma directeur devra répondre à des besoins d'équipements à adapter en fonction de la réalité de chacun des territoires : urbain, rural ou touristique... mais aussi à l'évolution des usages et au développement important de la mobilité bas carbone.

Réaliste, car il s'agit de bien gérer l'argent public dans le contexte particulièrement évolutif de la mobilité bas carbone : les technologies évoluent, de nouveaux acteurs économiques apparaissent sans parler du coût de l'énergie qui augmente fortement.

Ce sont ces enjeux qu'il est possible de retrouver en filigrane derrière ce schéma directeur qui devra probablement être révisé pour tenir compte de ces réalités.

C'est pour cela que la question des investissements à réaliser dès 2023 et celle du mode de gestion de cette compétence à échéance 2024 seront abordées.

Madame la Présidente laisse la parole à Messieurs Bruno DELIQUE et Alban RAFFRAY.

Ces derniers rappellent que la concertation a été lancée lors d'une réunion de lancement le 17 mai 2022 à Biéville-Beuville. 180 participants ont ainsi pu assister à la présentation de la méthodologie de concertation : mise en place des entretiens et des ateliers, réunion de restitution, différentes étapes d'élaboration.

20 entretiens de concertation ont ensuite été menés entre fin juin et fin août 2022 avec les 16 EPCI, la Région, Enedis, Aucame et un certain nombre d'associations. Il ressort de ces premiers entretiens :

- la validation du scénario 2 et des actions proposées suite au diagnostic ;
- la confirmation de la cohérence d'ensemble avec les documents d'urbanisme, certains autres documents - PCAET devront être affinés (chiffrage....),
- la détermination de nouveaux besoins avec un nombre de points de charge revu légèrement à la hausse (86 points de charge),
- des questionnements sur le traitement des parkings et sur la planification de la mise en œuvre du SDIRVE.

Le 20 septembre dernier, une réunion de restitution de cette 1^{ère} phase de concertation a été proposée à l'ensemble des parties prenantes :

- Retour sur les entretiens avec présentation des premiers éléments quantifiés et cartographiés à la maille des communautés de communes,
- Information sur le déroulé des prochains ateliers de concertation avec les communes :
 - ✓ Echanges sur la déclinaison locale de la stratégie de déploiement des IRVE,
 - ✓ Echanges sur l'implantation, les quantités de bornes de recharge et leurs conditions de mise en œuvre.

Les 16 ateliers se teindront d'octobre à novembre – Des modalités de concertation avec la Communauté Urbaine Caen la mer seront adaptées.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT « RELAIS »

La phase actuelle de concertation / approbation du futur Schéma Directeur des IRVE et les études lancées sur la pertinence du mode de gestion de cette compétence par le syndicat (Cf. point suivant - Mode de gestion de la compétence IRVE), ne peuvent conduire à un arrêt prolongé des investissements nécessaires.

En effet, le développement important du nombre de véhicules électriques crée des besoins nouveaux d'équipement de bornes de recharge notamment :

- en secteur urbain (rechargement la nuit des véhicules – bornes rapides ...);
- en secteur d'intérêt touristique ;
- pour pré-équiper des parkings publics en cours d'aménagement et qui seront éligibles à la réglementation en matière d'équipement d'IRVE.

Ces besoins d'implantation de bornes nouvelles sont exprimés par les collectivités au travers des réunions de concertation actuelles, d'échanges en Comité Syndical ou de demandes formelles reçues par les services.

Il s'avère donc pertinent dans la période transitoire qui précède la mise en œuvre du futur schéma directeur de déploiement des IRVE, de pouvoir anticiper les besoins d'équipement qui seront confirmés par le schéma directeur, approuvé et décliné à partir de l'année 2024, et ce, dans le cadre du futur mode de gestion du service de Mobilité.

Compte tenu de la disponibilité en capacité d'investissement du budget annexe dédié à la Mobilité, il sera proposé la mise en œuvre, dès 2023, d'un programme « relais » qui prendrait les caractéristiques suivantes :

- Montant alloué au programme : 1 million d'euros : financement SDEC ÉNERGIE – budget annexe « mobilité » ;
- Sur la base du besoin de bornes défini dans le projet de schéma au stade de la concertation ;
- Prise en charge de l'investissement et du fonctionnement par le syndicat ;
- Mise à disposition gratuite des terrains par la collectivité dans le cadre d'un transfert de la compétence.

Le nombre de bornes, dans la limite du budget alloué pour le programme relais (pour l'année 2023), sera proratisé sur chaque territoire (échelle de l'EPCI) et chaque territoire disposera d'un droit de tirage à hauteur du nombre de bornes proratisé :

Type de localisation	Parkings publics			Gares - pôles multimodaux	Copropropriétés sans parking	Zones de covoiturage et autres	Axe de transit	Total général HT
Puissance En KVa	3	7	22	7	3	100	150	
Nombre de PDC*	25	44	54	15	21	15	0	174
Coût de PDC en €HT	70 000	220 00	270 000	70 000	60 000	310 000	0	1 000 000

* Point de charge : une borne dispose selon sa puissance de 1 ou 2 points de charge.

Pour toute demande, non éligible à ce dispositif, le taux d'aide du syndicat sera celui des aides définies par le Comité Syndical pour l'année 2023.

Des recherches de financement seront entreprises auprès des autres financeurs pour l'investissement (Advenir, Face....).

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la mise en place d'un programme d'investissement « Relais » d'un million d'euros HT pour la réalisation d'infrastructures de recharge par anticipation du futur schéma directeur de déploiement des IRVE.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	79	6	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise en place d'un programme d'investissement « Relais » d'un million d'euros HT pour la réalisation d'infrastructures de recharge par anticipation du futur schéma directeur de déploiement des IRVE ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MODE DE GESTION DE LA COMPETENCE « IRVE »

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de l'exercice de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ou hybrides rechargeables - IRVE », le SDEC ÉNERGIE a organisé le déploiement de cette compétence dans l'objectif de répondre aux demandes de ses adhérents dans la réalisation de leurs projets d'investissement. Cela se traduit très concrètement par la mise en place des dispositions suivantes :

- La création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017 ;
- Le vote d'un budget annexe dédié à l'exercice de cette compétence ;
- L'attribution d'une dotation initiale venant du budget principal ;
- La structuration au sein du SDEC ÉNERGIE d'un service dédié.

Ce SPIC devrait réglementairement s'équilibrer par les recettes provenant de l'utilisation des IRVE par les usagers, mais ce n'est pas le cas malgré l'augmentation régulière du nombre de sessions et l'adaptation de la tarification.

Cette situation interroge, à la veille d'un déploiement important d'IRVE dans les mois qui vont suivre l'approbation du SD IRVE en cours d'établissement.

La question du mode de gestion de cette compétence est donc à poser, dès à présent, afin que le syndicat dispose concomitamment d'un SD IRVE approuvé apportant une bonne lisibilité des besoins d'équipements nécessaires à 3/5 ans, d'une expertise juridique et financière, du mode de gestion le plus approprié.

Pour ce faire, le syndicat a donc engagé un processus d'évaluation du futur mode de gestion de cette compétence par un cabinet extérieur, qui se structure en trois phases :

- a. L'analyse du mode de gestion actuel en régie sur les plans juridique, économique et administratif, au regard de l'évolution attendue du réseau ;
- b. L'identification du ou des modes de gestion les plus pertinents dans une optique de développement du réseau IRVE ;
- c. L'élaboration de l'étude économique et financière détaillée du mode de gestion identifié.

La planification de cette étude doit permettre la saisine du Comité Syndical au plus tôt le 15 décembre 2022, si un autre mode de gestion que l'actuel s'avère pertinent.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

FLAMBEE DES PRIX DE L'ENERGIE

Madame la Présidente rappelle que ce n'est pas la première fois que le Comité Syndical aborde ce sujet d'importance qui, par ailleurs, est également le principal sujet des Commissions locales d'Énergie qui viennent de commencer à se réunir.

Comme évoqué en début de séance, le dernier congrès de la FNCRR y a également consacré un large temps d'échanges avec les tous les élus des différents syndicats d'énergie de France.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE a, en outre, elle-même eu l'occasion de s'entretenir avec la sous-préfète de Vire et le Préfet du Calvados, tant le sujet impacte les citoyens, mais aussi les collectivités.

Madame la Présidente annonce qu'une réunion spéciale avec tous les membres du groupement de commandes sera organisée dans cette même salle, le mardi 25 octobre prochain.

Elle laisse la parole à Messieurs Bruno DELIQUE et Alban RAFFRAY pour dresser un état d'avancement de la situation locale.

ACTUALITES

Pour rappel, pour 2023, les dernières annonces gouvernementales portent sur :

- Le prolongement du bouclier tarifaire avec une augmentation des TRV de l'électricité et du gaz de 15 % (sans bouclier tarifaire les prix seraient multipliés par 2.2) ;
- Le versement d'un chèque énergie exceptionnel à douze millions de foyers français les plus modestes d'un montant de 100 € ou 200 € ;
- Un plan général de sobriété énergétique présenté début octobre avec un objectif de diminution des consommations de gaz et d'électricité pour cet hiver de 10 % ;
- La présentation, fin septembre, d'un projet de loi en Conseil des ministres pour accélérer la mise en service des énergies renouvelables.

Sur ce dernier point, à la suite de la publication au cœur de l'été de deux textes législatifs comportant des dispositions relatives au secteur de l'énergie (la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et la loi également du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022), le Gouvernement a soumis, pour avis, au Conseil d'État un avant-projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, qui devrait être présenté au Conseil des ministres dans les prochaines semaines, avant d'être examiné par le Parlement.

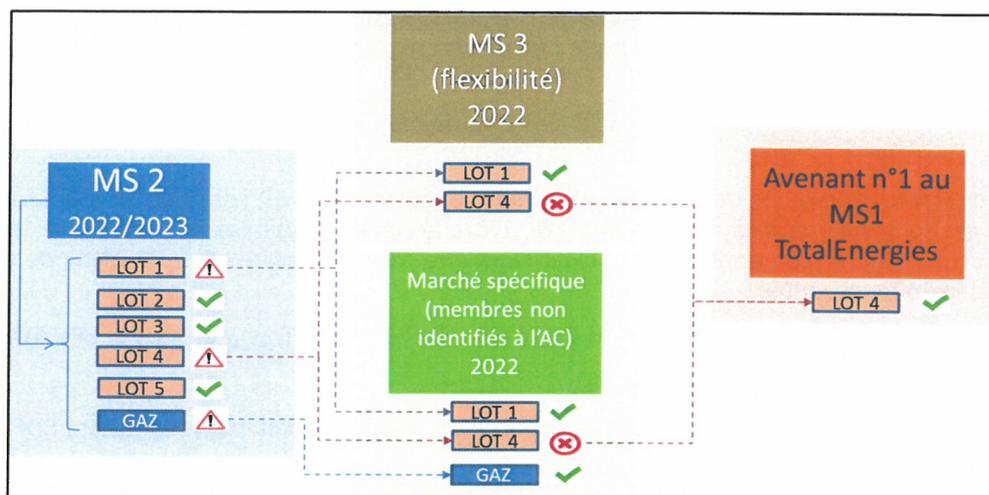
Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

SITUATION DES 28 MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNES PAR DES AUGMENTATIONS TRES FORTES DE LEURS FACTURES ENERGETIQUES EN 2022

Suite à un différend lors des opérations de bascule entre le Marché Subséquent 1 (MS1) et le Marché Subséquent 2 (MS2) en octobre 2021, le SDEC ÉNERGIE a été obligé de relancer fin 2021 une consultation pour certains contrats de type C2 (« Tarif Vert » - Puissance > 250 KVA à courbe de charge télé relevée : télé relevés toutes les 10 minutes. A l'inverse du compteur C3 : courbe de charge profilée prise en compte par le biais de relevés d'index mensuels.

Cette consultation ayant été infructueuse – pas d'offre de prix, le syndicat s'est rapproché de TotalEnergies (titulaire du lot 4 – MS1 pour négocier la reprise des contrats sortis de son périmètre, mais non repris par EDF (nouveau titulaire du MS2-lot 4).

Ainsi, pour l'achat d'énergie en 2022, la situation se schématise comme suit :



L'avenant n° 1 au marché subséquent n° 1 du lot 4 a donc été conclu en décembre 2021 pour prolonger la durée de fourniture du marché (MS1) jusqu'au 31 décembre 2022, avec de nouveaux tarifs déterminés dans une période caractérisée par une hausse incontrôlée des prix :

Cadrans horaires	Tarif de l'électricité en € / kWh pour 2022 (1/3 de la facture)
Pointe	1 109,18 €
HPH – Heures Pleines Hiver	706,40 €
HCH – Heures Creuses Hiver	187,38 €
HPE - Heures Pleines Eté	122,61 €
HCE– Heures Creuses Eté	36,90 €

Une nouvelle procédure de consultation pour couvrir l'année 2023 s'est soldée, de nouveau, par une infructuosité.

Un avenant °2 au marché subséquent n°1 du lot 4 va être passé pour modifier celui en cours, prolonger la période de fourniture jusqu'à fin 2023 et réviser les tarifs à la baisse :

	Avenant MS1 De janv à sept 2022	À partir du 1 ^{er} octobre 2022	Après échanges prix 2023
Pointe	1 109,18 €	73,22 €	74,86 €
HPH	706,40 €	60,20 €	39,53 €
HCH	187,38 €	38,31 €	39,38 €
HPE	122,61 €	40,02 €	28,46 €
HCE	36,90 €	26,09 €	10,65 €

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

DIFFERENDS AVEC EDF

La société EDF, titulaire des lots 1 - PDL raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 KVa (C5) hors éclairage public et signalisation lumineuse et 4 - PDL raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2) - du marché subséquent n° 2, portant sur l'achat d'électricité pour la période 2022 et 2023, a adressé le 21 avril dernier, deux mémoires en réclamation (1 pour chaque lot), en réponse aux deux courriers du Syndicat du 22 février 2022 (un pour chaque lot).

Le différend qui oppose le SDEC ÉNERGIE à EDF porte sur le calcul des prix définitifs des bordereaux des prix de ces 2 lots :

- Interprétation divergente de la clause d'optimisation (SWAP ARENH) : sa mise en œuvre automatique par EDF est contestée par le syndicat. Pour le Syndicat, la clause d'optimisation devait être déclenchée par le SDEC ÉNERGIE et son application pouvait alors être mise en œuvre selon la méthode décrite par EDF dans son offre acceptée ;
- Conséquence : un prix de l'électron (en €/MWh) multiplié par 2 s'il est appliqué le BPU EDF.

Pour rappel, plusieurs actions ont été engagées :

- Demande du SDEC ÉNERGIE d'appliquer, pour 2022, le BPU calculé par le syndicat ; EDF a signé ce BPU avec réserves ;
- Engagement d'un processus d'échanges entre EDF et le Syndicat, coordonnateur du groupement, pour tenter de rapprocher nos positions divergentes ;
- Le Comité Syndical du 16 juin 2022 a acté de la poursuite au-delà du 20 juin des négociations (jusqu'au 20 octobre 2022).

L'écart cumulé entre les deux BPU est de :

- o 2M€ (après ARENH+) pour 2022 (*uniquement sur la partie « fourniture d'énergie »*) ;
- o 5M€ pour 2023 (*montant non consolidé restant à confirmer*).

EDF propose de prendre en charge 60 % de cet écart, soit 1,2 M€ pour 2022 (*le reste, soit 0,8 M€, à charge de chacun des membres du groupement*).

A la suite de cette phase de conciliation, il demeure des points de divergence :

- Pour 2022 : le SDEC ÉNERGIE souhaite une prise en charge du surcoût plus importante par EDF ;
- Les 2 mémoires en réclamation et la saisine du TA ne portent que sur 2022 / quid de 2023 ?
- Pour formaliser un éventuel accord :
 - o le SDEC ÉNERGIE s'appuie sur l'acte constitutif du groupement de commandes qui l'autorise à passer des avenants aux marchés.
 - o EDF considère qu'il faut formaliser l'accord par un protocole transactionnel, car l'avenant s'exposerait à un refus du contrôle de légalité.

Malgré cela, EDF a préféré, par sécurité, saisir le Tribunal Administratif (TA) de Caen le 8 août 2022, tout en souhaitant poursuivre les discussions. La saisine du TA de CAEN par EDF porte sur :

- La responsabilité contractuelle pour faute du SDEC ÉNERGIE : en refusant l'application de la clause dite de SWAP, comme elle est décrite dans le mémoire technique d'EDF ;

Ou

- La responsabilité contractuelle sans faute du SDEC ÉNERGIE pour imprévision ;
- Demande de versement de 3.5 M€ au SDEC ÉNERGIE pour 2022.

Suite à la saisine du TA par EDF, le Cabinet SEBAN Associés a été désigné par la Présidente pour représenter les intérêts du syndicat, coordonnateur du groupement de commandes.

Par ailleurs, le SDEC ÉNERGIE a saisi le Préfet du Calvados pour la mise en œuvre d'une médiation juridique.

De son côté, EDF sollicite une rencontre avec son directeur Commerce Ouest.

Le Syndicat qui continue à informer les membres du groupement, est ouvert à la négociation, mais dans le cadre strict du mandat qui lui a été confié via l'acte constitutif du groupement de commandes, et conserve un positionnement ferme, laissant le juge décider.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

ACHAT D'ENERGIE GAZ ET ELECTRICITE POUR 2023

L'ensemble des prises de position, tant en électricité qu'en gaz pour 2023, est, à ce jour, réalisé.

Les tarifs définitifs de ces deux énergies pour 2023 restent à consolider, mais, dès à présent, les tendances peuvent être données afin que les membres concernés, dans le contexte inflationniste actuel, puissent prendre leurs dispositions, notamment dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2023.

Sur la base de l'évolution estimée des factures d'énergies des membres du groupement pour 2023 par rapport à 2022, à périmètre de consommation égale, en fonction des différents types de contrats et de marchés (tableaux ci-après), chaque membre du groupement de commandes peut mieux cerner l'impact budgétaire de ses factures énergétiques.

Pour ce faire, sur le site internet du SDEC ÉNERGIE, chaque membre du groupement de commandes dispose du rattachement de chacun des points de livraison le concernant à un des marchés ci-après.

➤ Marché subséquent n°2 – Gaz

Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact estimé sur la facture 2023
	2022	2023	
EDF	19,2 €	60,0 €	+ 100 à + 150 %

➤ Marché spécifique (hors accord cadre) – Gaz

Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact estimé sur la facture 2023
EkWateur	74 €	254 €	+ 100 %

➤ **Marché subséquent n°2 – Electricité**

N° du lot et points de livraison concernés	Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact estimé sur la facture 2023 / facture 2022	Commentaires
		2022	2023		
1 Raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVa (C5) <i>hors éclairage public et signalisation lumineuse</i>	EDF	59 €	123 €	+ 35 à + 40 %	<i>Litige en cours avec EDF : peut augmenter le coût de la facture 2022 et 2023 de 15% supplémentaire – nécessité de provisionner en 2023</i>
2 Installations d'éclairage public ou signalisation lumineuse raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)	PLUM	89 €	443 €	+ 100 à + 150 %	-
3 Raccordés en BT avec une puissance > 36 kVA (C4) ou en HTA à courbe de charge profilée (C3)	Total-Energies	56 €	42 €	- 5 % à - 10 %	-
4 Raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	EDF	52 €	95 €	+ 25 % à + 30 %	<i>Litige en cours avec EDF : peut augmenter le coût de la facture 2022 et 2023 de 15% supplémentaire – nécessité de provisionner en 2023</i>
5 A haute valeur environnementale	ENERCOOP	83 €	83 €	Stabilité	

 ➤ **Marché subséquent n°4 – Electricité**

N° du lot et points de livraison concernés	Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact estimé sur la facture 2023	Commentaires
		2022	2023		
1 Raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) <i>hors éclairage public et signalisation lumineuse</i>	PLUM	292 €	532 €	+ 30%	Fait suite au marché subséquent n°3 – 2022 (flexibilité)

 ➤ **Marché spécifique (hors accord cadre) – Electricité**

N° du lot et points de livraison concernés	Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact estimé sur la facture 2023
		2022	2023	
1 Raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	EkWateur	136 €	711 €	+ 140 %

➤ Avenant au marché subséquent n° 1 – Electricité

N° du lot et points de livraison concernés		Fournisseur	Prix moyen de la partie « fourniture » de la facture en € HTT/ MWh		Impact estimé sur la facture 2023
4	Raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	TotalEnergies	240 €	32 €	-30%

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

INFORMATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Monsieur Bruno DELIQUE confirme que le contexte exceptionnel, auquel tout le monde est aujourd'hui confronté, réclame des mesures d'information renforcées des membres du groupement. Il présente l'ensemble des actions proposées par le Syndicat :

- Mail aux collectivités concernées par l'avenant n°2 « TotalEnergies » les informant de la réduction des tarifs dès le 1^{er} octobre 2022 et pour l'année 2023,
- Courrier à chacun des membres du groupement les informant du niveau des prix de l'électricité et du gaz pour 2023, pour leurs différents contrats, avec rappel des tarifs 2022,
- Information des représentants du Comité Syndical lors de cette séance du 6 octobre 2022,
- Information des maires et délégués du syndicat dans le cadre des Commissions Locales d'Energie qui se tiennent du 5 au 18 octobre 2022,
- Courrier spécifique aux collectivités ayant transféré la compétence « Eclairage public » pour leur préciser le montant de leur future facture énergétique 2023 (préparation budgétaire 2023),
- Réunion d'information, en présentiel et distanciel, avec les élus de tous les membres du groupement de commandes le mardi 25 octobre à 10h30 dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

TRANSITION ENERGETIQUE

Madame la Présidente confirme, qu'avec cette crise, la question, notamment de la production d'énergie renouvelable, et en particulier issue du photovoltaïque, est de plus en plus prégnante.

Le syndicat y a déjà répondu en installant sur des toitures de bâtiments publics des panneaux qui injectent leur production électrique dans le réseau.

Il faut se poser la question de la stratégie que doit développer le SDEC ÉNERGIE pour mieux accompagner les collectivités dans le développement de ce type d'installation.

C'est pour cela que le Bureau Syndical et la commission « Transition Énergétique », que porte Monsieur Marc LECERF, ont travaillé pour modéliser ce que pourrait être le niveau d'accompagnement du Syndicat auprès des collectivités.

Elle lui laisse la parole.

DEVENIR DU BUDGET ANNEXE « PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE »

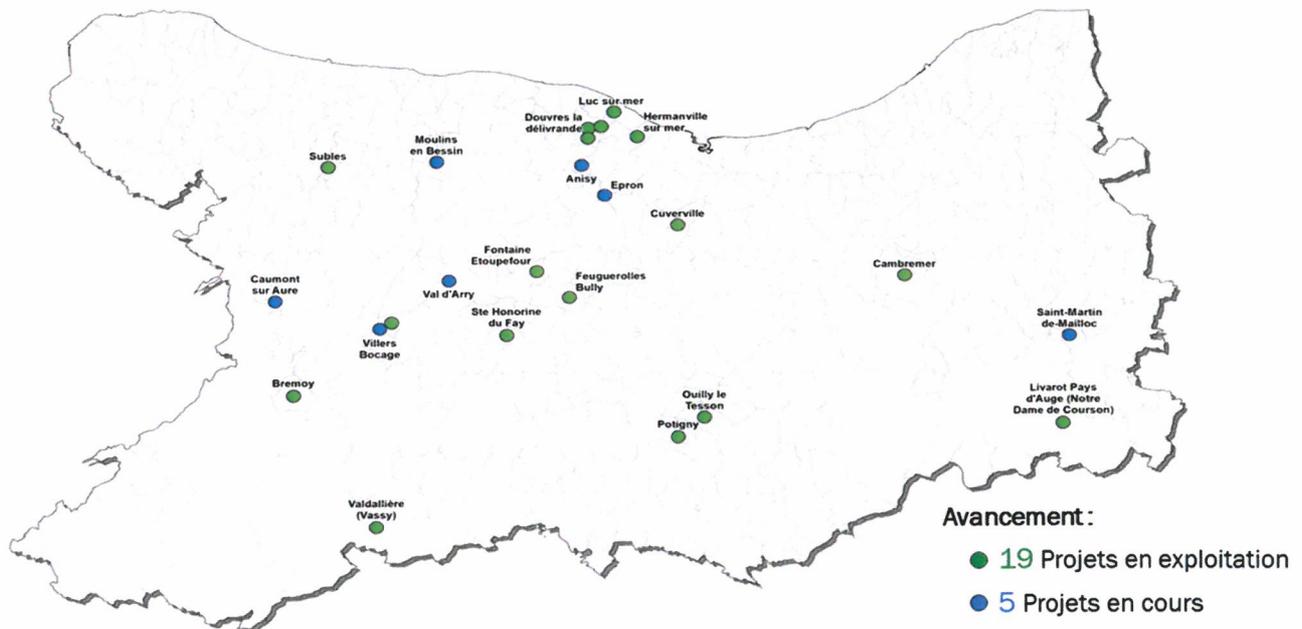
Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, rappelle que, depuis 2018, par la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale - délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017, le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités qui le souhaitent dans le développement de la production photovoltaïque sur toiture des bâtiments publics.

Les projets développés jusqu'alors étant exclusivement de la vente d'électricité renouvelable par injection sur le réseau de distribution, l'activité relève donc d'un service public industriel et commercial (SPIC).

A ce titre, cette compétence s'est structurée, dès son origine, au travers d'un budget annexe dédié, doté d'une dotation initiale d'1.5 M€ venant du budget principal.

Cette organisation présente un bilan solide puisque le SDEC ÉNERGIE en quelques années, revendique la réalisation et le financement de 20 projets de production photovoltaïque sur toiture de bâtiments publics.

Il s'agit exclusivement de projets de faibles importances (< 100Kw), implantés dans des petites communes rurales :



Chaque opération trouve son équilibre financier, l'investissement et les frais d'exploitation annuels étant intégralement couverts par le produit de la vente d'électricité et par un forfait maintenance acquitté annuellement par la collectivité.

En moyenne, après une quinzaine d'années de production, l'investissement est amorti et le résultat annuel positif est partagé à 50 % entre le syndicat et la collectivité.

Ce budget annexe s'équilibre progressivement au point qu'en 2022, la subvention d'équilibre votée au Comité Syndical de décembre sera extrêmement faible voire inexistante.

Malgré cela, le retour moyen d'investissement de chacun des projets étant de 15 ans, la dotation initiale de 1.5M €, consommée au fil des années depuis 2018, n'a pu être reconstituée, afin de pouvoir financer de nouvelles opérations.

La dotation initiale de la régie « ENR » devrait être entièrement consommée en fin d'année 2022 ou début 2023.

La réglementation actuelle ne permet pas de doter à nouveau ce budget : cette situation réglementaire est particulièrement pénalisante pour les collectivités exposées à la flambée des prix des matières premières et du coût des énergies et souhaitant, par ailleurs, s'inscrire pleinement dans les objectifs des PCAET de leur territoire.

Les collectivités expriment donc de fortes attentes d'accompagnement du syndicat pour mettre en place des actions opérationnelles qui permettent :

- de favoriser la production locale d'énergies renouvelables, y compris pour les plus petites communes ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement liées à la production et à la consommation des énergies ;
- d'encourager l'autoconsommation individuelle ou collective des énergies produites.

La question de l'outil financier pour répondre aux besoins des membres du SDEC ÉNERGIE est donc posée.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES EN MATIERE DE PRODUCTION D'ENERGIES RENEUVELABLES PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Energétique, précise donc que, dans ce cadre, il est apparu opportun au Bureau Syndical de proposer des niveaux d'accompagnement, en matière d'EnR photovoltaïque, en fonction des différentes typologies de projets, à savoir :

1. Projets de petite taille ≤ à 100 kWc (surface de panneaux est d'environ 600 m² - salle des fêtes, écoles, mairie, gymnase, ...)

Ce sont ces types de projets qui, à partir de 2023, ne peuvent plus être réalisés en l'état par le syndicat.

Ces projets de faibles importances n'intéressent pas les investisseurs privés mais les communes rurales portent de l'intérêt pour ce type d'opération.

Deux options sont possibles :

	Poursuite du fonctionnement actuel comme aujourd'hui	Fonctionnement sans transfert de compétence
	Injection dans le réseau ou auto consommation individuel ou collective si possibilité	
	Transfert de compétence	Mandat de maîtrise d'ouvrage
Modalités d'intervention du syndicat	Ingénierie technique et financement des projets par le SDEC ÉNERGIE SPIC / Budget annexe	Ingénierie technique du SDEC ÉNERGIE : recherche de financement / études techniques / consultation des entreprises / suivi des travaux / réception.. Investissement est porté par le collectivité Le syndicat ne gère pas les contrats d'achats, il peut éventuellement se positionner comme PMO
Avantage	Maîtrise totale des projets : investissement / exploitation	<u>Possibilité d'accompagner un grand nombre de projets à long terme</u>
Point de vigilance / conditions ...	<u>Nécessite l'accord pour une nouvelle dotation</u> Capacité d'intervention limitée au budget alloué	Le syndicat ne s'occupe plus nécessairement de l'exploitation

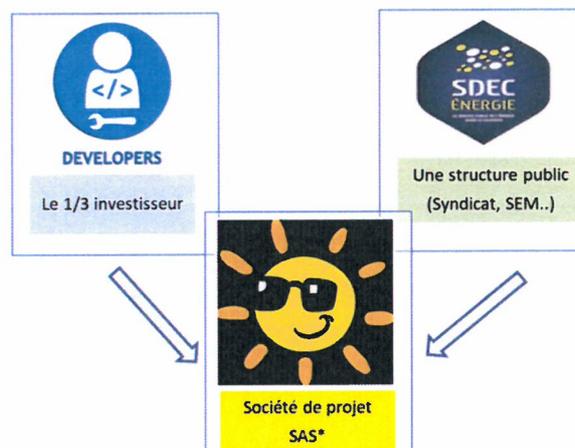
2. Projets de taille moyenne entre 100kWc et ≤ à 500 kWc (surface de panneaux jusqu'à 3 000 m² - ombrière de parking, toitures conséquentes...)

Le gisement est intéressant et paraît exploitable sur cette tranche de puissance (parking, infrastructures sportives, tribune de stade, terrain de tennis, boulodrome, ombrière de parking, toitures conséquentes...).

Une évaluation des potentiels à l'échelle des EPCI est en cours, dans le cadre d'une des actions portées par la Commission Consultative pour la Transition Energétique.

Le modèle de mise en œuvre de cette action s'appuie sur un partenariat avec un développeur permettant de massifier les projets, de bénéficier de compétences solides en matière de développement, non disponibles aujourd'hui au sein du SDEC ÉNERGIE pour cette typologie de projets, et d'optimiser les coûts et la viabilité des projets grâce à un partenaire intéressé – création d'une SAS dédiée :

- Le syndicat identifie les projets potentiels avec les collectivités.
- Le 1/3 investisseur réalise l'étude -> Si favorable :
 - La collectivité doit mettre en concurrence soit par un AMIC - *Appel à manifestation d'intérêt concurrentiel*, soit par une manifestation d'intérêt spontanée ;
 - La collectivité met à disposition du terrain contre perception d'un loyer si possibilité.
 - Le 1/3 investisseur réalise et exploite l'installation.



* Gouvernance : en général 60 /40 (majorité privé) / Possibilité de faire rentrer les citoyens (associations) / Si EPCI intéressé pour investir sur son territoire : possibilité de créer une filiale.

L'intérêt de cette démarche :

- Permet de s'appuyer sur un professionnel qui dispose des compétences et de l'expertise sur le développement de ce type de projet ;
- Investissement limité pour le syndicat (10 % de fonds propres) pour financer les projets / TRI rapide ;
- La SAS verse un loyer à la collectivité (si possible) ;
- Cela favorise l'auto consommation individuelle si possible ou l'auto consommation collective.

Ce dispositif est déjà assez largement développé dans un grand nombre de territoires, notamment dans le grand ouest.

3. Projets de grande taille > à 500 kWc dont la surface de panneaux peut être sur plusieurs hectares (projet au sol, ZAC, ...)

Actuellement, le syndicat intervient, au cas par cas, au gré des sollicitations (Fieffé à Vire, ZAC de Douvres...).

De nombreuses opportunités ont été recensées ces derniers trimestres : Lisieux, Touffreville, Deauville, NCPA, etc. et le syndicat est régulièrement sollicité par des développeurs.

Une stratégie de positionnement est nécessaire sur ce type de projet, soit le syndicat :

- se positionne, au coup par coup, comme actuellement, et, dans ce cas, n'intervient pas aux côtés des collectivités dans leurs relations avec les développeurs ;
- accompagne le développement des grands projets sur le territoire via une structure, à créer, de type SEM – GIE : cette possibilité demande un investissement financier non-négligeable et une maîtrise partagée des projets avec les partenaires. A noter, qu'un grand nombre de syndicats d'énergie en France sont actuellement partie prenante d'une SEM.

En synthèse :



Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence et rappelle les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :

- Jeudi 15 décembre 2022 – 14h00 – CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- Jeudi 9 février 2023 - 14h00 – CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- Jeudi 30 mars 2023 - 14h00 – CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- Jeudi 29 juin 2023 - 14h00 – CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Elle lève la séance à 16h00 et invite les élus du Comité Syndical à assister à la signature des conventions de soutien aux associations pour le traitement d'impayés de factures d'énergie en présence Monsieur Edouard-Guy LECLERC, Président de la Croix Rouge Française, de Madame Colette JOURDAIN, Vice-présidente de la délégation du Secours Catholique et de Monsieur Nicolas Champion, Directeur et Secrétaire Général du Secours Populaire Français.

Le Secrétaire de séance,



Cédric POISSON

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE